

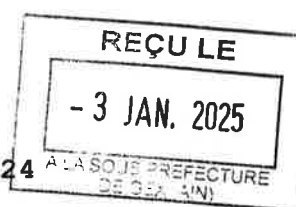
AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 11
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 08

SEANCE du 3 décembre 2024



L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
26/11/2024

Etaient présents :

GROSGURIN Laurence LEVRIER Patrick Adjoints
MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
26/11/2024

Excusé(e) : GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir à Patrick LEVRIER
PERONNET Gilles pouvoir à Roger GROSSIORD

Elue secrétaire de séance : GROSGURIN Laurence

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n° 1 – BP 2024

Suite à l'acquisition à l'euro symbolique par la commune du bâtiment dénommé « La
Cure » et à l'état de frais d'un montant de 3 368.63 euros dû à l'office notarial ayant établi
l'acte,
sur conseil de la trésorerie SGC, au vu de la valeur estimé du bien,
il convient d'effectuer la décision modificative suivante qui se concrétisera par
l'établissement d'un mandat et d'un titre

Chapitre 041 écriture d'ordre article 2131 : 232 000 €

Chapitre 041 écriture d'ordre article 1328 : 232 000 €

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité (8 voix POUR)

Le Maire
Roger GROSSIORD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 21/12/24
Publiée ou notifiée le 21/12/24
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



[Signature]



[Signature]